

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 juin 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 19 et 20 juin 2012**

**2012 DAC 220** Subvention à l'Association d'Histoire et d'Archéologie du XXe arrondissement de Paris (20e).

**Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1611-4, L 2313-1 et L 2511-  
et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 5 juin 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution  
d'une subvention de fonctionnement à l'Association d'Histoire et d'Archéologie du 20e arrondissement de  
Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 4 juin 2012;

Sur le rapport présenté par Mme Danièle POURTAUD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 1.980 euros est allouée à l'Association d'Histoire et  
d'Archéologie du 20e arrondissement de Paris, A.H.A.V. dont le siège social est situé Maison des  
Associations du 20e arrondissement, 1-3 rue Frédérick Lemaître à Paris, 20e, pour lui permettre de  
poursuivre ses activités en faveur d'une meilleure connaissance de l'histoire du 20e arrondissement.  
D07746 /2012\_02843 / 54008

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris  
de 2012, nature 657483, rubrique 324, LigneVF40002, provision pour subvention de fonctionnement au  
titre du patrimoine